Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A67/59**
Point 21.2 de l'ordre du jour provisoire **19 mai 2014**

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé

1. La vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève du 14 au 16 mai 2014 sous la présidence du Dr Dirk Cuypers (Belgique).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour après en avoir supprimé les points 2.9 et 2.10.[2]

2. Le Comité a examiné le rapport du vérificateur intérieur des comptes[3] et a salué le travail accompli. Il a également noté que les unités au Siège et dans les bureaux régionaux respectaient de plus en plus les règles et que la situation s'était considérablement améliorée. Le Comité a pris acte des efforts actuellement entrepris pour doter le Bureau des services de contrôle interne de davantage de ressources mais il a signalé avec préoccupation que le Bureau devait être encore renforcé pour assurer des vérifications suffisamment larges, compte tenu de l'extension de ses activités et des faiblesses récurrentes des mécanismes de contrôle.

3. Le Comité s'est dit très inquiet du manque persistant d'une culture de respect des règles et procédures de l'OMS, comme il ressort de plusieurs conclusions insatisfaisantes concernant les vérifications effectuées dans des bureaux de pays, et il a souligné qu'il fallait prendre des mesures pour que les règles soient mieux respectées, y compris par le biais de programmes de formation ciblés.

4. Le Comité a pris note des constatations du vérificateur intérieur des comptes à la suite de la « méta-analyse » des principaux risques opérationnels et, bien que reconnaissant des améliorations, il a remarqué que les faiblesses constatées des mécanismes de contrôle interne étaient récurrentes et que le niveau de non-respect des règles et procédures dans plusieurs domaines communs, y compris la coopération financière directe et les achats, était inacceptable. Le Comité a demandé au Secrétariat de tirer des conclusions stratégiques concernant les causes sous-jacentes et de prendre des mesures correctives.

5. Le Comité a pris note des dispositions actuelles concernant la protection des personnes qui dénoncent des abus. Il a salué l'intention du Secrétariat de revoir la politique sur cette question, par l'intermédiaire du nouveau Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique.

---

[1] La liste des participants figure dans le document EBPBAC20/DIV./1.

[2] Document EBPBAC20/1.

[3] Document A67/46.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

6. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé de prendre note du rapport du vérificateur intérieur des comptes.

= = =